

COMUS - Commune

Séance du 06 août 2026

Membres en exercice :

7

Date de la convocation: 03/08/2026

six août deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Claude PÉLOFI

Présents : 6

Votants: 6

Pour: 6

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : PÉLOFI Jean-Claude, LLOPIS Joseph, JOFFRES Ghislaine, GRAULLE Thierry, BERTHOU-SARDA Jordane, BONNERY Daniel

Représentés:

Excusés:

Absents: MORA Elisabeth

Secrétaire de séance: Ghislaine JOFFRES

Objet: Renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs - Etablissement de la liste de contribuables proposés aux fonctions de commissaires - DE_2026_0803

Pour faire suite au renouvellement général des conseillers municipaux, il convient de renouveler la composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs. Cette commission consultative intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers. Elle est complémentaire de la Commission Communale des Impôts Directs.

Par délibération n° DC 2026-072 en date du 30 avril 2026, la Communauté de communes des Pyrénées Audoises invite les communes membres à proposer chacune par délibération un commissaire titulaire et un commissaire suppléant. Ils doivent respecter les critères suivants :

- être français ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres ;
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Suite aux propositions des conseils municipaux, une liste de 40 noms (20 titulaires – 20 suppléants) est votée par le Conseil communautaire, et transmise à la Direction Départementale des Finances Publiques qui désigne les 20 membres de la CIID. En l'absence de cette liste, la DDFIP procède à une désignation des commissaires parmi l'ensemble des contribuables qui répondent aux conditions susmentionnées.

En l'absence d'autres candidatures, il est proposé aux Conseillers municipaux de proposer à la Communauté de communes des Pyrénées Audoises que :

M. Daniel Bonnery, né le 30/10/1947, et domicilié au 20 carrier de la Gleisa à Comus, figure sur la liste comme commissaire titulaire,

Et Mme Berthou-Sarda Jordane, née le 25/11/1972, et domicilié au 115 rue Reguelongue

31100 TOULOUSE, figure sur la liste comme commissaire suppléant,

Le Conseil municipal ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, décide de :

Vu le Code Général des Impôts, notamment son article L.1650-A, qui prévoit l'instauration d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) dans chaque établissement public de coopération intercommunale soumis de plein droit, ou sur option, au régime de la fiscalité professionnelle unique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-7 ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de communes des Pyrénées Audoises n° DC 2026-072 du 30 avril 2026 portant désignation des représentants à la Commission intercommunale des impôts

·Valider ces deux propositions ;

·De les porter à la connaissance de la Communauté de communes des Pyrénées Audoises.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Maire,
Jean-Claude PÉLOFI.

Signé